

sentent à l'école ils ne voient que les enfants qui ont été absents ou ceux que les instituteurs croient atteints de quelque maladie contagieuse, ils peuvent encore procéder différemment si c'est le désir du directeur de l'école; ainsi à tous les jours, ils examineront tous les élèves d'une classe, une classe dans chaque école, quand ils auront terminé cet examen dans une école ils recommenceront encore et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'année.

Ils ont aussi pour mission, deux fois par année, de faire une visite complète des écoles et de s'assurer des conditions hygiéniques de ces écoles. Lorsqu'ils rencontrent des enfants malades ou malpropres ils recommandent aux directeurs de l'école de renvoyer ces enfants dans leur famille et ils donnent aux enfants une carte fournie pour leurs parents indiquant l'affection dont ils souffrent avec prière de consulter leur médecin de famille.

Pendant les vacances d'été ces messieurs ont visité les différents établissements publics de leur quartier et se sont assurés des conditions hygiéniques de ces établissements et comment les règlements municipaux et provinciaux y sont observés. Ces établissements sont: les épiceries, les étaux de bouchers, les boulangeries, les salons de toilette, les buanderies, les manufactures, et même les refuges de nuit. Les renseignements que le bureau d'Hygiène a obtenus par l'entremise de ces médecins inspecteurs de district sont de la plus haute importance pour la bonne administration du bureau. De plus, l'influence morale produite par ce travail d'inspection est énorme tant dans les écoles que dans les ateliers ou autres établissements publics; c'est un excellent moyen de faire connaître et observer la loi. Par exemple il a été constaté dans bien des manufactures que les employés n'ont à boire qu'une eau malpropre, que les cabinets de ces manufactures sont dans un état de malpropreté tout à fait antihygiénique, que presque toutes les épiceries gardent le lait dans des endroits impropres à sa bonne conservation, qu'on laisse exposés aux souillures des poussières des rues et des animaux qui errent par les chemins, les produits alimentaires, que dans beaucoup de salons de toilette on fait fi des soins de propreté que l'hygiène commande, que beaucoup de ces établissements sont des propagateurs de maladies transmissibles, ces établissements ont reçu avis de remédier à cet état de choses: quelques-uns ont remédié dans une certaine mesure à ces sujets de plainte, d'autres n'en ont rien fait, mais à une seconde visite nous obtiendrons davantage et nous finirons par obtenir beaucoup à force de répéter et de répéter aux gens que telle ou telle pratique est condamnable; ils finiront par s'amender selon les prescriptions des règlements. Ces manières de procéder sont mieux, que des mesures draconiennes et coercitives. Dans les écoles nous ne rencontrons plus maintenant de péculose bien rarement de la gale, les enfants sont beaucoup plus propres, et dans toutes les maisons d'éducation les tables et les chaises sont disposées de telle façon que la lumière vient de gauche. Les classes sont moins encombrées, plusieurs écoles sont munies de système de ventilation qui ne sont pas tous efficaces, il est vrai, mais enfin il y a progrès considérable.

Avec cette organisation que nous avons maintenant

depuis bientôt deux ans nous pouvons atteindre le mal à sa source. Si le foyer d'infection, je prends la gale, comme exemple, existe dans une manufacture, les parents transportent cette peste dans la famille et de là les enfants la transportent à l'école. Eh bien, quelque énergique que soit le traitement d'un enfant fréquentant une école, il reviendra toujours avec la gale - i ses parents, père, mère, frère ou sœur, ne se font pas traiter et ceux-ci contamineront toujours leur famille si la source de l'infection est à l'atelier, et si là aucune action n'est prise pour enrayer la contagion. Dès qu'il est à notre connaissance que les enfants fréquentant telle et telle école habitent une maison infectée par les maladies contagieuses, nous prévenons immédiatement l'inspecteur de district de ce fait, et celui-ci prévient immédiatement le principal de l'école de ne pas recevoir ces enfants exposés à être contaminés. Dernièrement les médecins inspecteurs de district ont fait une enquête dans leur district respectif sur le nombre et sur la cause de la fièvre typhoïde qui sévit actuellement à Montréal. Ils sont allés chez tous nos confrères et leur ont demandé combien de cas de fièvre typhoïde ils avaient traité depuis le 15 octobre, si c'était bien de la fièvre ou une autre affection, quelle était la cause probable de cette affection s'ils avaient déclaré au bureau d'hygiène ces cas de maladie; eh bien, messieurs, nous avons constaté que nous avons affaire bel et bien à de la fièvre typhoïde et qui a régné à l'état épidémique dans certains quartiers de la ville de Montréal. Dans un de ces quartiers nous avons trouvé depuis le 15 octobre jusqu'au 1 janvier 625 cas de fièvre typhoïde, et sur ce nombre il n'y en avait que 25 de rapportés. La cause de l'infection est probablement l'eau de la M. W. P. Co. qui alimente ces quartiers, c'est dû à l'inspection médicale de district si nous avons pu connaître l'état de choses actuel et mettre la population en garde contre les dangers qui l'ont menacée, engager à prendre les mesures nécessaires pour se protéger, faire bouillir l'eau et isoler les malades. En outre de la fiche plus haut mentionnée et que nous appelons fiche de maladie, il y a une autre fiche qui sert à enregistrer le travail fait par le bureau pour enrayer la dissémination de la contagion de maison à maison. Cette fiche porte le nom et la date de la visite des médecins, la date de la mise en quarantaine, la date de la désinfection, le nom de l'officier qui a reçu instruction d'appliquer ces mesures préventives prescrites par le bureau d'hygiène, l'état sanitaire de la bâtisse, par qui a-t-elle été visitée, les écoles et les manufactures fréquentées par les membres de cette famille, cette carte est préparée par le troisième commis que nous avons dans le bureau et sert à contrôler le travail des employés du département des maladies contagieuses.

J'espère, messieurs, que connaissant notre organisation, connaissant le fonctionnement de cette organisation, la profession médicale voudra bien nous accorder toute l'assistance que nous sommes en droit d'espérer d'elle. Je vous demande bien instamment de toujours déclarer bien régulièrement vos cas de maladies contagieuses. C'est le point de départ de notre travail pour enrayer la dissémination de la contagion. Si dès le mois de novembre on eût connu la marche envahissante de la fièvre typhoïde